

Il y a cinquante ans des militants syndicalistes élaboraient à Amiens une charte qui était un compromis entre les différentes tendances qui s'affrontaient.

A l'occasion de cette date importante dans de notre mouvement ouvrier, nous avons demandé à des camarades membres de notre organisation et appartenant à la C.G.T., à F.O. ou à la C.N.T, de faire le point du mouvement syndical actuel.

Il va de soi que leur opinion diverse n'engage qu'eux et sera une contribution utile aux perspectives que les travailleurs pourront se tracer pour l'avenir.

Joe LANEN

SOMMES-NOUS A UN TOURNANT DU SYNDICALISME?

A quelques jours du cinquantième anniversaire de la "Charte d'Amiens" sommes-nous placés devant un tournant décisif de l'évolution du syndicalisme français?

Craignant sans doute que F. O. n'accepte du parti socialiste une alliance parallèle à celle existant entre la C. G. T. et le parti communiste, de fortes minorités ont imposé le principe d'autonomie complète du syndicat. C'est ainsi, qu'à la centrale syndicale F.O. les partisans du travaillisme ont été contraints d'abandonner cette formule qui n'est d'ailleurs qu'un succédané du parti socialiste.

L'impulsion donnée par la minorité agissante de F.O. qui reflète parfaitement les aspirations de la base; la résolution du dernier C.C.N. et le discours de Bothereau, ont été amplement et diversement commentés: Frachon lui-même qui, pour autant, n'a pas décidé de reprendre l'exemple pour la C. G. T., se félicite et applaudit devant ce qu'il appelle un rapprochement qui favorise les perspectives vers l'Unité d'action. Parbleu!

Mais Frachon ne devrait cependant pas ignorer que l'Unité d'action comme l'Unité Syndicale Organique n'auront de chances de se réaliser en France que si les diverses tendances du mouvement renoncent à y faire prévaloir leurs conceptions politiques, philosophiques ou religieuses.

Tout récemment, l'action unitaire réalisée à Nantes et Saint-Nazaire illustre de façon péremptoire les possibilités qui s'offrent aux syndicats lorsque ceux-ci savent **DEPOLITISER LEURS GREVES**.

D'ailleurs la dépolitisation du mouvement syndical est le prolongement de l'ESPRIT d'INTERNATIONALISATION. Et nous venons de voir cette thèse illustrée par l'attitude de l'union départementale F. O. de Constantine, où les travailleurs algériens et français ont su conserver leur unité en dehors des partis et des nationalismes. Ils demeurent unis pour la défense des revendications économiques qui sont les mêmes pour tous les ouvriers quelles que soient l'appartenance politique, les croyances ou les nationalismes qui se les disputent.

Le syndicalisme doit donc échapper à l'emprise d'un parti, d'une chapelle, ou d'un clan, il doit vivre et se développer dans l'indépendance absolue, il doit jouir de l'autonomie complète qui convient à son caractère de véritable force révolutionnaire.

Par son action dans l'œuvre revendicative quotidienne le militant ouvrier ne doit jamais perdre de vue qu'au-delà des revendications de salaire la lutte doit être menée contre le patronat et l'Etat-patron quel qu'il soit, socialiste ou communiste.

Il y a cinquante années que le Congrès d'Amiens est venu rappeler à la conscience ouvrière que le but de la classe des exploités n'est pas uniquement de se débarrasser de tels ou tels patrons, de tel ou

tel gouvernement. Le but de la classe ouvrière organisée dans son groupement de classe est de se débarrasser du patronat et de tous les succédanés du patronat de l'Etat et de tous les succédanés de l'Etat, magistrature, croyance, militarisme, etc., en un mot, tout ce qui soutient par le credo ou l'épée les droits de la bourgeoisie capitaliste et étatique.

La grande panique de la bourgeoisie en 1906, devait consacrer le syndicalisme dans son véritable sens révolutionnaire. La "Charte d'Amiens" fut ensuite le couronnement d'une œuvre essentiellement libertaire que de fidèles continuateurs de Varlin et de Pelloutier devaient élaborer.

Dans son esprit la «Charte d'Amiens» avait non seulement, pour but de préserver le syndicalisme contre la gangrène politique, mais aussi de garantir aux travailleurs la plus grande liberté dans la plénitude de leurs responsabilités, pour leur affranchissement intégral.

De nos jours, hélas! la «Charte d'Amiens» n'est pas suffisamment comprise par les ouvriers parce que des militants l'ont abandonnée ou trahie. Frachon qui a une lourde responsabilité dans ce domaine, saura-t-il ou voudra-t-il s'inspirer de la résolution d'une centrale rivale plus réaliste?

En tout cas l'exemple de Saint-Nazaire, de Nantes et de Constantine, démontre qu'il serait aussi sage qu'urgent de revenir aux sources traditionnelles du SYNDICALISME REVOLUTIONNAIRE. Le salut de la classe ouvrière devant les dangers de l'automotion en dépend.

Jean-Ph. MARTIN
(C.G.T.)